

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 7 avril 2022

N° 22

Objet : Signature d'une
convention de partenariat en
vue de l'organisation de la Fête
du vélo de Provence Alpes
Agglomération

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : PEREIRA Georges

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARNOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 6), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à SEGOND Yann

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à VIVOS Patrick
COMTE Jean Paul, a donné pouvoir à GRAVIERE Remy
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PROUST Brigitte
FLORES Sylvain a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
ISOARD Christian a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PAUL Gérard

Etaient excusés :

BOURJAC Jean Marie
CROZALS Florent
REBOUL Childéric
RISSO Gilbert
VOLLAIRE Nadine

REÇU EN PRÉFECTURE
le 11/04/2022

Application e-justice E-justice.com

99_DE-004-200067437-20220407-22_07042022

Monsieur Georges PEREIRA, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis les *Assises Nationales de la Mobilité* organisées à l'automne 2018, la promulgation de la *Loi d'Orientations des Mobilités* en 2019, puis le déconfinement de mai 2020, l'État a souhaité fortement encourager des mobilités actives au quotidien et notamment le développement de la pratique cyclable. Le *plan Vélo* établi en 2018, vise à atteindre une part modale vélo de 9% d'ici 2025 et possède notamment un axe 4 portant sur le développement de la culture vélo.

Pour atteindre les objectifs fixés par le plan vélo, il est primordial de développer les infrastructures cyclables sur le territoire ainsi que d'encourager et d'accompagner au changement des pratiques afin de démocratiser la pratique du vélo au quotidien.

C'est pourquoi Provence Alpes Agglomération en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité et signataire de la convention Action cœur de ville, réalise actuellement un schéma directeur cyclable sur la commune de Digne-les-Bains, afin de développer un réseau cyclable cohérent et lisible.

C'est aussi dans cette optique, qu'un groupe de travail « vélo » à vue le jour réunissant élus et techniciens de Provence Alpes Agglomération et de la ville de Digne-les-Bains ainsi que des représentants d'associations cyclistes. C'est au cours de cette instance de travail que l'idée est apparue d'organiser un événement de promotion de la pratique du vélo. Aussi, Provence Alpes Agglomération, en partenariat avec l'association Digne à Vélo et la Mairie de Digne-les-Bains, souhaite mettre en place une « fête du vélo ».

Réaliser cette première édition sur la commune de Digne-les-Bains présente des opportunités par la présence d'une dynamique locale enclenchée par la réalisation du schéma directeur cyclable, néanmoins, l'objectif à terme serait de déployer cet événement sur l'ensemble de l'agglomération.

L'événement s'organiserait de la façon suivante :

- Réalisation de la « fête du vélo » le samedi 4 juin 2022 après-midi ;
- Intégration de la fête du vélo à l'événement ESS « cité solidaire » qui a lieu place de la Barlette avec l'organisation d'un village vélo réunissant les stands des associations et magasins spécialisés ;
- Organisation d'un espace ludique et de pratique au Parc Louis Juvet, avec animation, démonstration et apprentissage du vélo ;
- Organisation d'un parcours reliant le site des stands et le parc Louis Juvet (exemple : privatisation et sécurisation d'un trottoir)

Dans ce cadre, une convention de partenariat tripartite entre Provence Alpes Agglomération, la Mairie de Digne-les-Bains et l'Association Digne à vélo, jointe au présent rapport, vous est proposée afin de définir l'engagement et le rôle de chaque partie :

- **PAA :**
 - Finance les interventions des prestataires
 - Participe à l'organisation de l'événement et à sa communication
 - Inclut l'image des partenaires dans les différents éléments de communication
- **L'association Digne à vélo :**
 - Participe à l'organisation de l'événement et notamment aux différents comités et points d'avancements prévus
 - Assure le lien avec le tissu associatif local

REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/04/2022

Application agréée F.legal.com

99_DE-004-200067437-20220407-22_07042022

- Assure un soutien bénévole le jour de l'événement
- **Mairie de Digne-les-Bains (service des sports) :**
 - Participe à l'organisation de l'événement et notamment aux différents comités et points d'avancements prévus sur la logistique
 - Met à disposition le domaine public et en organise de la sécurité. (Parc Louis Jouvet et parcours).
 - Fournit le matériel nécessaire à l'évènement (barrière, tentes, chaise etc.)

Le budget prévisionnel de l'évènement en charge de Provence Alpes Agglomération est estimé à 6 000 € TTC.

Il vous est proposé :

- D'approuver la convention de partenariat, jointe au présent rapport,
- D'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à la signer.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application agents E-logiciel.com

99_DE-004-200067437-20220407-22_07042022

